

la commission du service civil, mais je vois d'un mauvais œil s'accroître cette coutume, de la part du département, d'insérer dans les crédits pour ses salaires une petite phrase comme celle que l'on voit ici: "Nonobstant les dispositions de la loi du service civil." L'effet de ces mots est d'enlever à la commission le droit de nommer ces employés et de rétablir virtuellement le principe du patronage. Je crois qu'il nous sera donné plus tard de discuter cette question, mais je désire faire savoir dès maintenant que cette inclination de plus en plus accentuée du Gouvernement à soustraire ces gens à la juridiction de la commission me déplaît souverainement. Il y a présentement, je crois, environ treize mille positions échappant à la juridiction de la commission et ce nombre augmente chaque année; l'augmentation de cette année est très considérable. Quel est le salaire du sous-ministre.

L'hon. M. ROBB: \$10,000.

M. GARLAND (Bow-River): A-t-on nommé quelqu'un cette année à la position de secrétaire du conseil du trésor?

L'hon. M. ROBB: Non, le sous-ministre est le secrétaire suppléant du conseil du trésor.

M. GARLAND (Bow-River): Se propose-t-on de nommer une autre personne?

L'hon. M. ROBB: Non, pas maintenant.

M. GARLAND (Bow-River): La position de secrétaire du conseil du trésor comporte-t-elle un salaire additionnel?

L'hon. M. ROBB: Non.

M. GARLAND (Bow-River): Alors il n'est pas vrai que, comme le prétend le rumeur, un supplément de salaire de \$5,000 soit accordé au secrétaire du conseil du Trésor?

L'hon. M. ROBB: La Chambre adopte un crédit, mais l'on ne s'en est jamais servi.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre n'a pas l'intention de s'en servir?

L'hon. M. ROBB: Non, pas maintenant.

M. GARLAND (Bow-River): Y a-t-il un secrétaire adjoint du conseil du Trésor?

L'hon. M. ROBB: Le fonctionnaire qui est assis devant moi agit comme secrétaire adjoint du conseil du Trésor. Le présent sous-ministre des Finances est à l'emploi du département depuis environ quarante ans et il est un fonctionnaire très compétent. Un homme qui a travaillé dans un département ou un commerce quelconque depuis si longtemps a grandi avec lui et il le connaît. Le sous-ministre n'est plus un jeune homme; il a droit à la retraite s'il le désire. Il y a quel-

ques années, à cause du poids du travail et peut-être un peu des ennuis dont nous parlions cet après-midi, sa santé n'était pas dans le meilleur état possible. Il voulait se démettre, mais on le persuada de rester et j'espère qu'il restera au ministère. Quand il s'est agi de nommer un inspecteur des banques, le comité de la banque et du commerce me dit de prendre le meilleur homme que je pourrais trouver et de lui donner les appointements qu'il désirerait. J'ai essayé d'avoir un ou deux hommes, mais je n'aimais pas à leur donner un salaire supérieur à celui du sous-ministre. Je ne pus, toutefois, pour le salaire du sous-ministre, trouver un homme qui me parût apte à remplir les fonctions et qui serait acceptable au comité de la banque et du commerce. Je réussis à trouver un homme de vaste expérience, qui, à mon sens, est un excellent fonctionnaire, et je dus lui donner \$15,000 par année. La même chose se produisit quand nous cherchions un auditeur général. Vu cet état de choses, je me demandai ce qui arriverait si le sous-ministre persistait à offrir sa démission et j'avoue sincèrement au comité que j'ai inclus cet article au budget afin que le ministre, quel qu'il soit, puisse offrir un salaire qui rendrait la position alléchante pour un homme comme celui qui, à mon avis, devrait diriger le ministère des Finances du Canada, lequel administre plus de cinq cents millions de dollars chaque année.

M. GARLAND (Bow-River): J'avoue que c'est pour moi un soulagement d'apprendre que le salaire actuel du sous-ministre ne sera pas augmenté de \$5,000 par suite de la création du poste de secrétaire du conseil du Trésor, ou de sa nomination à ce poste. Le motif qui me porte à prononcer ces paroles ne vient pas de ce que j'aie à critiquer sérieusement le besogne de routine accomplie par le sous-ministre. A cause de la longue période où il a été à l'emploi du ministère, il connaît probablement mieux les détails de l'aspect administratif de ce service que tout autre homme ne saurait les connaître. Il est un autre aspect, cependant, qu'on ne doit pas oublier, c'est-à-dire le progrès des méthodes financières modernes: je doute fort que le sous-ministre des Finances ait eu le temps de se familiariser, je suis aussi indulgent que possible, avec les récentes modifications des méthodes financières internationales aussi bien que nationales que, vu le progrès actuel du Canada, il serait nécessaire d'adopter. Mais voici, brièvement, le motif principal qui me porte à soulever ce point: le Canada est un pays jeune, dont la population est restreinte